

SECRET N° 70/29 du 9/2/70

Relevant le Lieutenant LEKONDZA André dans ses fonctions au Poste d'Attaché Militaire de l'Ambassade du Congo au Caire.

Le Président du Comité Central du Parti Congolais de Travail, Président de la République, Président du Conseil d'Etat, Chef de l'Etat.

- VU - La Constitution du 30 Décembre 1969 ;
- VU - Le Décret 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU - Le Décret 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des Cadres du personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo ;
- VU - Les Décrets 62/287 du 8 Septembre 1962 et 67/116/DAGPM du 16 Mai 1967 fixant la rémunération des Agents Diplomatiques et Consulaires de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;
- VU - Le Décret 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;
- VU - Le Décret 69/349 du 29 Octobre 1969 portant nomination du Lieutenant LEKONDZA André en qualité d'Attaché Militaire à l'Ambassade du Congo au Caire

LE CONSEIL D'ETAT-ENTENDU

D E C R E T E

Art.1°- Le Lieutenant LEKONDZA André précédemment Attaché Militaire à l'Ambassade du Congo au Caire est relevé de ses fonctions pour compter du 1°-Mars 1970.

Art.2°- Le Présent Décret annule et remplace le Décret 69/349 du 29/10/1969 portant nomination du Lieutenant LEKONDZA André en qualité d'Attaché Militaire à l'Ambassade du Congo au Caire.

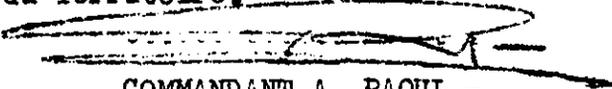
Art.3°- Le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

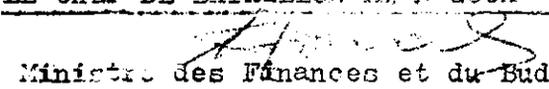
Le Président du C.C. du P.T.C.  
Président de la République, Président du  
Conseil d'Etat, Chef de l'Etat.

FAIT à BRAZZAVILLE, le 9 FEVRIER 1970

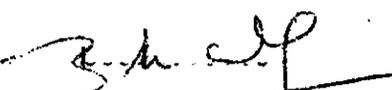
Le Vice-Président du Conseil d'Etat  
Chargé du Plan et de l'Administration  
du Territoire.

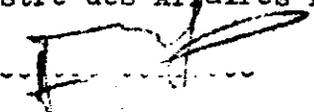
LE CHEF DE BATAILLON M. N'GOUAR

  
COMMANDANT A. RAOUL.-

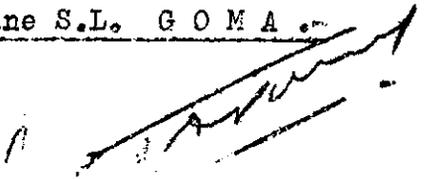
  
Le Ministre des Finances et du Budget

Le Ministre des Affaires Etrangères.

  
B. MATINGOU.-

  
Auxence ICKONGA

Le Secrétaire d'Etat à la Présidence du  
Conseil d'Etat, chargé de la Défense Nationa-  
le et de la Sécurité.

  
Capitaine S.L. G O M A.-